

Je suis confronté(e) à des comportements perturbateurs et/ou violents.

1
ALERTER

Je dois :

- Pour le 1er degré : informer mon Inspecteur/mon Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription
- Pour le 2nd degré : informer mon chef/ma cheffe d'établissement

2
DECLARER

- Je peux renseigner le [Registre de Santé et Sécurité au Travail \(RSST\)](#) ou le registre [Danger Grave et Imminent \(RDGI\)](#)
- Mon directeur/ ma directrice, chef d'établissement peut renseigner un Fait établissement.
- Je peux déposer plainte.

3
SE PROTEGER

- Je peux demander un arrêt de travail imputable au service.
- Je consulte mon médecin pour compléter si besoin la déclaration [d'accident de service](#) ou d'accident de travail.
- Je peux demander la [protection fonctionnelle](#).

4
SE SOUTENIR

- Je ne reste pas seul(e), je partage ce que je vis avec des collègues de confiance.**
- Je peux contacter :**
- les membres de la [FSSSCT](#) (*Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail*)
 - une organisation syndicale
 - mon assurance de risques professionnels
 - la cellule [VDHA](#) (*cellule de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement, agissements sexistes et sexuels*)
 - l'assistante sociale des personnels
 - [\(action sociale\)](#)
 - la [médecine du travail](#)

5
PROTEGER

- Je peux compléter une **IP** (*information préoccupante*) avec mon/ma directeur(trice) ou chef(fe) d'établissement.
- Si besoin, le responsable départemental du service social en faveur des élèves
- Je peux me référer à l'article 40 du code de procédure pénale.

